

Séance du 03 mars 2026

L'an deux-mille-vingt-six, le mardi 3 mars à 20h30, le Conseil Municipal de la commune d'Antigny, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Vincent LAUER, Maire.

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
12	9	11
		Pour : 11
		Contre : 0
		Abstentions : 0

Etaient présents :

M. CERISIER Vincent, M. CHABAUTY Alexandre, Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe, M. CHASSAT Alexandre, M. LAUER Vincent Maire, M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint, Mme TESSIER Sylviane, M. THABUTEAU Aurélien, Mme THEUTTHOUNE Gisèle 2ème Adjointe

Procuration(s) :

M. SOYER Thierry donne pouvoir à M. CERISIER Vincent, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle donne pouvoir à M. LEFOULON Christophe 1er Adjoint

Etai(en)t absent(s) :**Etai(en)t excusé(s) :**

Mme DHYEVRE Caroline, Mme FAUTREL-BEAUR Emmanuelle, M. SOYER Thierry

Date de la convocation
25 février 2026

Date d'affichage
25 février 2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

A(On)t été nommé(es) **secrétaire(s) de séance :**

Mme CHARTRIN Noémie 3ème Adjointe

04 mars 2026
et publication du
04 mars 2026

AFFECTATION DES RESULTATS 2025

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Vincent LAUER, Maire, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2025 le 3 mars 2026

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025	
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	116 073,92
	- un excédent reporté de :	445 100,38
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	561 174,30
	- un déficit d'investissement de :	57 231,09
	- un déficit des restes à réaliser de :	17 068,48
	Soit un besoin de financement de :	74 299,57
DÉCIDE	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2025 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2025 : EXCÉDENT	561 174,30
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	74 299,57
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	486 874,73
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	57 231,09

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à ANTIGNY

le(s) secrétaire(s) de séance

AR Préfecture

Maire Vincent LAUER

086-218600062-2026-393-BF-2026-BF
Reçu le 06/03/2026